

La loi est modelée sur celle qui régit la Commission Hydroélectrique d'Ontario et, jusqu'en 1932, la Commission du Manitoba a fonctionné à peu près de la même façon que celle-ci; les lignes de transmission et les sous-stations lui appartiennent et elle vend de l'électricité en bloc aux municipalités. Les municipalités, en échange, défrayent la distribution et vendent en détail aux particuliers. Toutefois, plusieurs facteurs réunis ont imposé un fardeau injustifié aux municipalités, lequel nécessite un changement de méthode. Il fut décidé de vendre directement aux consommateurs.

En 1929 une loi fut adoptée en vertu de laquelle le gouvernement s'engageait à payer l'intérêt et la caisse d'amortissement jusqu'à concurrence de 50 p.c. du coût initial de la construction et de l'outillage de production et de transmission de l'énergie électrique. En 1931, par l'adoption de la loi de la transmission de l'énergie électrique, l'administration de la Commission a été réorganisée et un Bureau a été fondé, nanti de pouvoirs additionnels. Cette loi fut modifiée en 1940 de façon à confier à la Commission le contrôle de ses propres finances.

Les immobilisations de la Commission dans la province sont d'environ \$8,000,000. A la fin de l'année fiscale 1940, les réserves, telles que représentées par des obligations de tout repos, s'élèvent à \$2,302,000.

Le réseau est placé sous la surveillance de 44 surveillants régionaux qui en assurent l'entretien. La Commission est aussi engagée activement dans le commerce des appareils et accessoires dont elle a établi des magasins à Brandon et à Portage-la-Prairie. Elle exploite également un système de chauffage central à vapeur et une usine à gaz à Brandon.

Les résultats de ses méthodes de vente et de vulgarisation de même que les économies réalisées ont permis à la Commission d'abaisser graduellement ses taux et d'établir un taux uniforme pour toutes les villes du réseau.

*Extension des facilités aux municipalités.*—La première municipalité à faire demande d'énergie électrique fut Portage-la-Prairie et la construction d'une ligne de transmission à partir de Winnipeg fut commencée à l'automne de 1919. Cette ligne fut terminée en août 1920 alors que fut étendu à Portage-la-Prairie le premier service offert par la Commission.

En 1920 fut commencé un embranchement à partir d'Oakville en direction du sud et en 1921 cet embranchement fut prolongé jusqu'à Morden pour la desserte de Carman, Morden et Roland. En 1920, la Commission a aussi acheté une usine électrique qui existait déjà à Minnedosa et commença l'installation de générateurs diesels pour en augmenter la capacité. La construction d'une deuxième usine diesel a été commencée la même année à Virden. Ces deux établissements sont entrés en service en 1921.

Depuis cette époque de nouvelles extensions ont été construites chaque année sauf en 1933. Le réseau dessert maintenant 151 cités, villes et villages et environ 600 maisons de ferme. Le réseau de transmission se compose de plus de 1,980 milles-circuit de lignes de transmission desservant près de 20,000 usagers.

En 1940 et 1941 des extensions furent construites pour la desserte d'un certain nombre de centres de formation des armées de terre et de l'air, lesquelles ont augmenté sensiblement la charge du réseau. En 1941, dix villes ont été ajoutées au réseau.

La Commission achète présentement de l'électricité à une sous-station de la Compagnie d'Electricité de Winnipeg située dans la banlieue de la ville, et qui est la source d'approvisionnement des villes du principal réseau. La région de villé-